

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Novembre 2011 à 21 heures

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absents, Excusés : Mme PIGNON-VIVIER qui a donné procuration à M. BORDES, M. MARQUIS qui a donné procuration à M. LABROUE, Mme CAUTE.

Ordre du jour :

- Taxe d'aménagement : mise en place et taux
- Demande de subvention 2012
- Délibérations
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers présents et en indiquant que deux collègues absents ont donné procuration.

En préambule, il fait le point sur les remarques soulevées au dernier conseil :

. Compte rendu trop succinct : le compte-rendu doit être une synthèse sommaire, le nôtre est bien plus que ce qui se fait ailleurs (voir les comptes rendus sur le site d'une ville voisine qui a beaucoup plus de moyens financiers et humains que nous).

. Pour les éléments expédiés au cabinet d'avocat que la minorité indique ne pas connaître : le montant des travaux H.T. repris 550 000 € et le planning prévisionnel sont ceux indiqués dans la lettre de demande de proposition adressée aux architectes.

. Pour le cabinet de pilotage de la maison de santé : le règlement de consultation a été établi par le C.A.U.E. au cours du printemps 2010, les cabinets d'architectes ont pu faire acte de candidature suite à une consultation réalisée légalement. Trois candidats ont été retenus en Novembre 2010 pour fournir un avant-projet de la maison médicale, il s'agit des cabinets G.G.R. de Toulouse, Philippe BERGES de Figeac et Archi Conseil de Villeneuve-sur-Lot. Ils doivent rendre leurs propositions pour cette fin d'année. La commission s'est réunie plusieurs fois pour préparer les éléments nécessaires : superficie des bureaux, des salles d'attente, présence de réserve, de points d'eau, Le comité de sélection est composé du Maire, d'un représentant du C.A.U.E., de l'architecte des Bâtiments de France, d'un représentant de la commission des travaux et d'un représentant des usagers. La prise de compétence « santé » par la communauté des communes devrait se faire prochainement.

La minorité indique ne pas être représentée au comité de sélection, que la communauté futur pilote du projet non plus. Que deviendront les dépenses réalisées par la commune ? Monsieur le Maire indique qu'il soumettra une représentation de la communauté des communes et de l'opposition au comité de sélection. Il sera bien entendu demandé à la communauté le remboursement des dépenses payées sur le projet lorsque la compétence sera transférée.

TAXE D'AMENAGEMENT

Elle s'appliquera dans toutes les communes dotées d'un P.L.U. à compter du 1^{er} Mars 2012. La commune doit voter le taux applicable sur son territoire, ce taux s'ajoutera au taux départemental qui est de 2,5 %.

Questions : sur quelle base s'applique ce taux, cela ne concerne que les constructions neuves, pourquoi 2 % et pas 1 % ou 3 %, à quoi seront affectés les fonds perçus, pour quelle durée choisit-on ce taux ?

Monsieur le Maire précise que le taux s'applique sur une base de 660 € le m² de surface neuve construite avec des abattements pour résidence principale, le taux de 2 % est proposé pour être comparable aux taux votés sur l'arrondissement, il est voté pour une durée de 1 an et peut être reconduit ou modifié ensuite, les fonds perçus sont destinés à l'aménagement des voies et réseaux.

La minorité indique ne pas être suffisamment informée pour prendre une décision. Monsieur le Maire propose au vote un taux de 2 % pour notre commune : votants 18, abstentions 6, voix pour 12, voix contre 0.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2012

Pour l'aménagement de l'école élémentaire, des subventions sont demandées au Conseil Général 45 325 € et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 60 000 €. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Subvention du Conseil Général (45 325 € sollicités) : votants 18, abstentions 6, voix pour 12, voix contre 0.

Subvention D.E.T.R. (60 000 € sollicités) : votants 18, abstentions 6, voix pour 12, voix contre 0.

Monsieur le Maire précise que la subvention au titre de la réserve parlementaire a été accordée pour un montant de 89 000 €.

DELIBERATIONS

. **Avancements de grade** : La Commission Administrative Paritaire a accepté pour notre commune 4 avancements de grade. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la liste des emplois de la commune pour permettre ces promotions. Accord du Conseil pour transformer :

- 3 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe en 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Recrutement d'un agent pour les services administratifs** : Un appel à candidatures a été lancé (pôle emploi, C.D.G., site internet de la commune depuis peu) pour remplacer Madame TATTO qui a fait valoir ses droits à la retraite. Le poste sera pourvu le plus tôt possible en Janvier. Accord du Conseil pour adapter le poste de Madame TATTO au grade de la personne recrutée. Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Modifications budgétaires** : Le Trésor Public demande d'inscrire une opération d'ordre pour amortir le réseau d'assainissement. Les crédits nécessaires ne sont pas prévus. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer. Votants 18, voix pour 18, voix contre 0. Les inscriptions budgétaires suivantes sont adoptées :

<i>Fonctionnement</i> :	art. 023	- 40 000
	art. 6811	+ 40 000
<i>Investissement</i> :	art. 021	- 40 000
	art. 281532	+ 40 000

. **Régie Transports scolaires** : Monsieur le Maire demande une modification budgétaire pour permettre la prise en charge dès cette fin d'année de stages de formation pour nos 3 chauffeurs. Accord du Conseil : votants 18, voix pour 18, voix contre 0. Le budget 2011 est modifié comme suit :
art. 62871 : + 3 000 ; art. 673 : - 3 000

. **Association Bastides de Lot-et-Garonne** : Cette association vient de se créer, elle regroupe les associations Bastides de Guyenne et Bastides d'Albret. Accord du Conseil pour adhérer à cette nouvelle structure dont la cotisation annuelle est de 0,20 € par habitant. Les délégués choisis sont :

Titulaires : Max AUREILLE, Claude TEILLET, Claire VIDAL.

Suppléants : Lisanne DE JONGE, Olivier DOURTHE, Edith WEICK.

Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Subventions M.J.C. et association des jeunes sapeurs-pompiers des 4 cantons** : Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions à ces associations. Le Conseil Municipal accepte les attributions suivantes :

- 700 € pour la M.J.C. (expo Saint-André)
- 250 € pour l'association des sapeurs-pompiers des 4 Cantons (école des jeunes)

Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Subvention pour réfection de façade** : Monsieur et Madame BERTHOUMIEUX réhabilitent deux maisons sises 72 et 74 Tour de Ville. Accord du Conseil pour l'attribution d'une subvention pour la réfection de la façade d'un montant de 1 500 €. Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Dénomination de voies et rues** : Accord du Conseil pour les dénominations suivantes :

- . Route de Villeréal : la R.D. 676 en direction de Villeréal, du carrefour de la route de Lagrave au panneau sortie de Monflanquin,
 - . Route de Cancon : la R.D. 124 en direction de Cancon, du carrefour de l'abattoir au panneau sortie de Monflanquin,
 - . Route de Villeneuve : la R.D. 676 en direction de Villeneuve-sur-Lot, du carrefour de l'Abattoir au panneau sortie de Monflanquin,
 - . Route de Lacaussade : la R.D. 124 en direction de Fumel, de l'avenue de la Libération au panneau sortie de Monflanquin,
 - . Route de Montagnac : la R.D. 150 en direction de Montagnac-sur-Lède, de la route de Lacaussade au panneau sortie de Monflanquin,
 - . Chemin d'Autan : transversale à ce jour non terminée, du chemin de Baleilles à la route de Lagrave,
 - . Chemin de Lasfarguettes : transversale entre le chemin de Baleilles et le chemin de Gorre,
 - . Chemin de Feydou : liaison du bout du chemin de Gorre au chemin de Baleilles (près du lieu-dit « Feydou »),
 - . Chemin de Michelle : de la route de Cancon vers les lieux-dits Michelle, Piquemil, Gaillassou,
 - . Côte du Cimetière : du Tour de Ville à la R.D. 272,
 - . Côte des Chèvres : de la côte du cimetière à la route de Montagnac,
 - . Impasse de Portely : voie sans issue à gauche en descendant sur le chemin de Portely,
 - . Place Yves BALSEGUR : Place entre le Tour de Ville et l'avenue de la Libération où se situait l'ancien CFA,
 - . Avenue du Lidon : voie principale de la zone artisanale entre la route de Lacaussade et la route de Montagnac,
 - . Rue de La Bertrande : voie en boucle partant et revenant sur l'avenue du Lidon,
 - . Avenue de Piquemil : voie principale de la zone commerciale de la route de Villeneuve à la route de Cancon,
 - . Rue de Camp Ségat : rue de la zone commerciale perpendiculaire à l'avenue de Piquemil, du parking de l'abattoir vers le lieu-dit « Camp Ségat ».
- Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

. **Marché à bons de commande** : Procédure qui permet de réaliser des travaux sans multiplier les consultations. Accord du Conseil pour mise en place de cette procédure, montant des travaux entre 30 000 et 90 000 €, travaux qui concernent des voies, trottoirs, bordures, caniveaux, ... Votants 18, voix pour 18, voix contre 0.

QUESTIONS DIVERSES

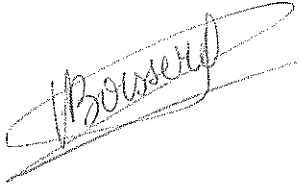
. La minorité demande que toutes les délibérations passées au Conseil soient au préalable présentées en commission. Elle souhaite que ce principe soit acté par délibération. Monsieur le Maire indique qu'il mettra en place ce principe chaque fois que possible mais qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir de contraintes administratives supplémentaires les décisions du conseil municipal.

. Affaires commerciales : Casino a demandé une extension de 300 m². La commission départementale des affaires commerciales (C.D.A.C.) a accepté cette demande par accord tacite (absence du quorum à la réunion étudiant la demande).

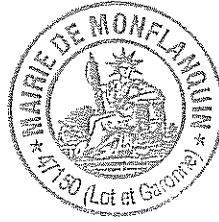
. Espaces verts : La commune a pour la deuxième année obtenu le 1^{er} prix départemental des villages fleuris.

Séance levée à 23 heures.

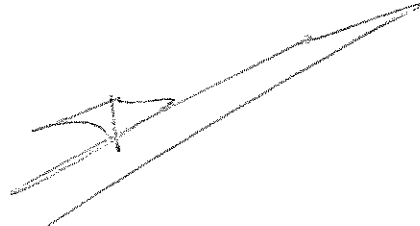
La Secrétaire de Séance,



Valérie BOISSERIE



Le Maire,



Francis BORDES